



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 / 03 / 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme LABOUBEE Marie-Josée, Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE Samuel

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s):

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise

Etai(ent) absent(s) excusé(s) :

Mme GUINET Danielle, Mme FER Dorothée, Mme FOURTON Rénata

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme POUMIROU Katia

<u>Date de convocation</u> 07 / 03 / 2018
--

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2018.

Délibérations

- Délibération N°2018 – 03 – 12 / 01 – Reboisement
- Délibération N°2018 – 03 – 12 / 02 – Nomination d'assistants de prévention
- Délibération N°2018 – 03 – 12 / 03 – Tarif salle des fêtes.
- Délibération N°2018 – 03 – 12 / 04 – Désignation d'un titulaire Commission Suivi du Site de la cimenterie Calcia.
- Délibération N°2018 – 03 – 12 / 05 – Désignation d'un délégué titulaire au CNAS.
- Délibération N°2018 – 03 – 12 / 06 – Désignation d'un délégué titulaire à SOLURIS.
- Délibération N°2018 - 03 – 12 /07 – Devis entretien des espaces verts.

Informations - Questions diverses.

- Fête locale
- Choix sol de la salle des fêtes

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2018.

Madame POUMIROU demande la modification de la phrase suivante :

Madame POUMIROU demande si la fabrication d'une pancarte « pôle de la petite enfance » à installer bâtiment de la poste, pourrait être envisagée

Madame le Maire répond que cette idée est à étudier après information auprès des utilisateurs de la salle.

Modification :

Madame le Maire répond qu'elle va rencontrer les autres utilisateurs de la salle.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Délibération N°2018 - 03 – 12 / 01 – Reboisement.

L'Office National des Forêts propose de procéder au reboisement de la parcelle YC60 chemin des chênes.

Descriptif des actions proposées :

- Régénération par plantations : mise en place de plans
- Reboisement après coupe rase – broyage / labour / émiettage et plantation de 500 plants de pins maritimes en godet de 200 m³

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** la proposition de reboisement de l'ONF pour la parcelle YC60, chemin des chênes.
- **Dit** que ces travaux seront sous maîtrise communale.
- **Autorise** Madame le Maire à lancer la consultation.

➤ Délibération N°2018 - 03 – 12 / 02 – de prévention des risques professionnels et création de la fonction d'Assistant de prévention.

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention),

Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention,

Après en avoir délibéré,

par **8** voix pour

DECIDE d'engager la commune de Bussac-Forêt dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).

DECIDE de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission annexée à la délibération.

DIT que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un (des) agent(s) de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction qui sera organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).

DIT qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'(les)Assistant(s) de prévention puisse assurer sa (leurs) mission(s).

INDIQUE qu'à l'issue de cette formation, l'(les) agent(s) sera (seront) nommé(s) par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d' (des) assistant(s) de prévention.

➤ **Délibération N°2018 - 03 – 12 / 03 – Tarif Salle des fêtes**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes selon les modalités habituelles prévues dans la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré

- Décide des nouveaux tarifs suivants :

Salle des fêtes		Tarif
Habitants de Bussac-Forêt	1 journée	150,00 €
	week-end	200,00 €
Hors commune de Bussac-Forêt	1 journée	230,00 €
	week-end	330,00 €
Entreprises / Professionnels	1 journée	150,00 €
	week-end	200,00 €
Pompiers	Gratuit	
Associations locales	Gratuit	

La caution est fixée à 300 €

Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} juillet 2018.

➤ **Délibération N°2018 - 03 – 12 / 04 – Désignation d'un nouveau titulaire de la commission de suivi de site Cimenterie Calcia**

Madame le Maire explique qu'il convient de désigner un nouveau titulaire pour la Commission Suivi de Site CALCIA (CSS), suite à la démission de Monsieur ARDOIS.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Désigne comme représentants de la commune pour siéger à la CSS CALCIA :

- Titulaires :

- Mme Lise MATTIAZZO, maire,
4 chemin de la maisonnette 17210 BUSSAC-FORET
patlismatt@hotmail.fr

- M Michel MARCHAIS, 1^{er} adjoint au maire
3, la Maisonneuve 17210 BUSSAC-FORET
michel.marchais@neuf.fr

- Suppléants :

- M Dominique SAUVEZIE, conseiller municipal
24, route de la cabane 17210 BUSSAC-FORET
kamadoo@orange.fr

- M Stéphane AUDARD, conseiller municipal
7, rue Garceau 17210 BUSSAC-FORET
kikasteph@hotmail.fr

➤ **Délibération N°2018 - 03 – 12 / 05 – Désignation d'un nouveau délégué au CNAS**

Madame le Maire explique qu'il convient de désigner un nouveau délégué au CNAS, suite à la démission de Monsieur ARDOIS.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Désigne comme représentant de la commune au CNAS :

- Titulaires :

- M Samuel NAVARRE, conseiller municipal,
5 impasse du Ri 17210 BUSSAC-FORET
del.vandestoke@yahoo.fr

➤ **Délibération N°2018 - 03 – 12 / 06 – Désignation d'un nouveau délégué SOLURIS**

Suite à la modification du tableau du Conseil Municipal, Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner un délégué titulaire à SOLURIS (ex Syndicat Informatique de Charente Maritime (SI 17)).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne pour représenter la commune à SOLURIS :

- Titulaires :

- Mme Séverine GAGNIER, conseillère municipale
33, route de St Yzan 17210 BUSSAC-FORET
gagnier.sevrine@wanadoo.fr

- Suppléants :

- M Samuel NAVARRE, conseiller municipal,
5 impasse du Ri 17210 BUSSAC-FORET
del.vandestoke@yahoo.fr

- Mme Lise MATTIAZZO, maire,
4 chemin de la maisonnette 17210 BUSSAC-FORET
patlismatt@hotmail.fr

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ESAT les 3 Fontaines situé à Montlieu-la-Garde effectue des travaux d'entretien des espaces verts et présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour l'année 2018 qui s'élève à **12 268,00€ HT** soit **14 721,60 € TTC**.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Acceptent** le devis de l'ESAT les 3 Fontaines
- **Autorisent** Madame le Maire à notifier son accord à l'association et à mandater les factures émises suite à ce devis.

➤ Questions diverses / Informations

Travaux de la salle des fêtes :

Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers présents les différents sols à installer dans la salle des fêtes.

Monsieur AUDARD demande la possibilité de ne mettre que du carrelage

Madame le Maire répond que pour cela il faudrait tout casser et refaire l'ensemble des sols

Madame POUMIROU demande si est possible d'obtenir des photos ou autres afin de se faire une idée de visu pour le rendu des sols vinyle.

Après concertation le choix des sols de la salle des fêtes est arrêté.

- Parquet encadré de vinyle :

Pour : 5 – Abstention : 2 (Mmes POUMIROU et GAGNIER)

Madame le Maire, fait le compte rendu de la réunion du SIVOM à laquelle elle a participé. Elle annonce la prochaine mise en service d'une crèche, implantée à Montlieu-Lagarde.

Monsieur AUDARD signale un défaut de l'éclairage public, rue Garceau.

Madame POUMIROU fait le compte rendu de la commission du personnel qui s'est déroulée Mardi 06 mars à 17h30. Elle précise qu'elle souhaite ce genre de réunions pour savoir ce qu'il se passe et Madame le Maire indique la réorganisation des services techniques suite à l'arrivée du nouvel agent.

Madame GAGNIER demande si la rédaction du document unique est assurée par la CDCHS

Madame le Maire confirme et ajoute que pour ce faire deux préventeurs de la CDCHS viendront faire un état des lieux de la situation communale en avril.

Monsieur NAVARRE, fait le compte rendu du conseil d'école auquel il a participé en remplacement de Madame le Maire. Il signale les points suivants : Alarme incendie de la classe CP qui ne fonctionne plus, ordinateur et imprimante du bureau de direction hors service

Il rappelle le voyage au Puy du fou de l'école élémentaire, le 4 mai.

Madame le Maire annonce que la Commission animation avec l'ensemble des associations communales est prévue le mercredi 28 mars afin de parfaire l'organisation de la fête locale.

Les sujets à l'ordre du jour, seront : fête locale des 8, 9,10 et 11 juin.

Monsieur MARCHAIS fait le compte rendu de la réunion de l'ADELFA à laquelle il a participé.

Il annonce l'achat, après étude de trois devis comparatif, d'un nouveau nettoyeur haute pression.

Il annonce, suite à sa participation au bureau du SICN que certaines prestations (ex : point à temps) vont sensiblement augmenter. A ce sujet il précise que le « lamier » a été passé dans la piste forestière n°35.

Il annonce également la nécessité de prévoir des travaux routiers.

Madame le Maire signale de nouvelles dégradations au lavoir, ce qui est inadmissible

Prochain Conseil Municipal Lundi 9 avril à 20h30.

La séance est levée à 22h30.